

Analyses communales des risques liés aux dangers naturels gravitaires

Feuille de route

Contexte

Les analyses communales des risques permettent d'identifier les secteurs du territoire communal exposés aux dangers naturels gravitaires, notamment les inondations, les glissements de terrain, les éboulements et les avalanches. Elles constituent une suite logique de la cartographie des dangers naturels gravitaires. En effet, l'analyse des risques exploite les connaissances acquises lors de l'élaboration des cartes de dangers et les croise avec les valeurs présentes sur le territoire communal (personnes, bâtiments, infrastructures) afin de qualifier les secteurs les plus exposés. Elle fournit ainsi une aide à la décision pour l'élaboration d'une stratégie de gestion durable des risques gravitaires.

Le Grand Conseil vaudois a accordé, en 2021, un crédit d'investissement pour mettre à disposition des communes vaudoises une première version des analyses des risques gravitaires et des déficits de protection de leurs zones construites et à bâtir. Cette démarche est menée par la Direction générale de l'environnement (DGE), au travers de son Unité des dangers naturels (UDN), avec l'appui de mandataires et en concertation avec les communes vaudoises exposées aux dangers naturels gravitaires.

Les analyses communales des risques gravitaires en bref

Les analyses communales des risques gravitaires identifient les secteurs à risques sur le territoire communal, sur la base de la carte des déficits de protection. Cette carte, publiée en 2022, constitue une évaluation qualitative des risques. Pour chaque secteur répertorié, les risques sont ensuite estimés en CHF/an selon la méthodologie mise en place par la Confédération (EconoMe). Ces montants peuvent être interprétés comme les coûts de l'inaction. Le calcul tient compte des personnes, des bâtiments et des zones à bâtir libres de constructions. Les enjeux importants et les objets sensibles (bâtiments scolaires et médicaux, infrastructures critiques, etc.) sont également identifiés dans chaque secteur.

L'analyse communale des risques propose une priorisation initiale des secteurs à sécuriser. Ce classement sera vérifié et adapté par les instances communales au regard des conditions spécifiques à la commune et de la pesée des intérêts. Un catalogue des mesures types de protection les mieux adaptées aux situations locales de danger est également contenu dans le rapport communal de risques (RCR).

Ces rapports constituent donc une base qui permet aux communes de mettre en place une stratégie de gestion des risques avec un plan d'actions élaboré pour un horizon à 15 ans. Il faut rappeler que les communes sont tenues, d'après les bases légales cantonales, d'effectuer des analyses de risques et de prendre les mesures nécessaires à la protection de la population sur leur territoire. Si le Canton a décidé de soutenir les communes dans la première version de cet exercice, elles seront ensuite responsables de tenir à jour ces analyses et d'élaborer une stratégie de réduction des risques.

Réalisation des analyses communales par lot

Les analyses communales des risques gravitaires sont produites pour les 247 communes concernées en fonction de l'exposition des communes aux dangers naturels gravitaires (voir la carte ci-après).

Le premier lot (A) comprend les 30 communes les plus exposées du Canton, dont les 6 communes pilotes qui ont déjà reçu et évalué leur RCR. Les rapports de ce lot sont réalisés en interne par l'UDN.

Les trois autres lots couvrent les communes présentant des risques moins importants. La réalisation des RCR pour ces communes sera confiée à des bureaux spécialisés en dangers naturels gravitaires, éventuellement regroupés en consortium. La répartition des communes dans les lots B, C et D est fixée en fonction de leurs spécificités géographiques, de leur exposition aux aléas et de l'occupation du sol.

Restitution des rapports aux communes

Les analyses de risques sont transmises aux communes par l'entité qui élabore les RCR (UDN ou bureaux spécialisés). Les restitutions se déroulent sous la forme d'ateliers de travail réunissant plusieurs communes. Durant ces ateliers, il est notamment discuté de la priorisation des secteurs à risque et des solutions possibles de mitigation des risques par des mesures adaptées.

Les documents suivants sont remis aux communes au terme de l'analyse :

1. Rapport communal d'analyse de risque (RCR)
2. Tableau de priorisation des secteurs à risque
3. Catalogue des mesures de protection possibles avec carte
4. Modèle de plan d'action communal

Calendrier

Phase	Activités	Durée estimée	Date
Pilote	Mandat pour la réalisation complète du lot B par un bureau spécialisé.	9 mois	Avril – décembre 2025
Appel d'offres	Appel d'offres, adjudication des lots C et D.	4 mois	Juin-septembre 2025
Réalisation des rapports communaux de risques (RCR)	En interne pour le lot A. Par des mandataires pour les lots C et D.	9 mois	Octobre 2025 juin 2026
Restitution des RCR	En interne pour le lot A. Par des mandataires pour les lots C et D.	6 mois	Juillet – décembre 2026
Etablissement des stratégies et plans d'action communaux	Etape à réaliser par les communes.		Dès 2027

Réalisation des RCR par lots de communes

